

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12h, mercredi et jeudi de 16 à 18h, samedi de 9 à 11h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12h et de 14 à 18h.

Mardi et vendredi de 8 à 12h. Samedi de 9 à 11h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

Étaient présents à 18h30 : Maryline **Caravati-Bresson** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** Adjointes, Adeline **Durpoix**, Hélène **François**, Annabel **Dudoret**, Philippe **Didier**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Stahli**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**, Conseillers municipaux. Lucie **Roch**, absente excusée à donné pouvoir à Caroline Triquenot.

Ordre du jour

Travaux d'électrification Route du Saulcy et Route de La Nouvelle

Dans le cadre des travaux de sécurisation sur ces deux voies l'enfouissement du réseau d'électricité est indispensable. Les travaux porteront sur le remplacement des lignes aériennes, la fourniture et pose d'ensembles d'éclairage public et la reprise des branchements téléphoniques.

Coût global de l'opération : 150 840 €.

Montant total pour la Commune : 89 303 € desquels on retire 10 000 € d'aide de la CCPL et environ 10 000 € de récupération de TVA. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et confie la réalisation des travaux au SIED 70.

Report des travaux de voirie : lotissement « Sur le Pommier Bringard »

Les travaux de réalisation des pavillons au lotissement dit « Sur le Pommier Bringard » n'étant pas achevés, le Conseil donne son accord à l'unanimité sur le report de la date d'achèvement des travaux de voirie et de cheminement sur ce quartier. Le Conseil précise par délibération les prescriptions indispensables quant à la largeur de la route, l'évacuation des eaux pluviales, les lieux de stationnement... Dès lors que les travaux à réaliser seront conformes aux prescriptions la voirie pourra être reprise par la Commune.

Travaux de voirie rue du Tacot

Les travaux de sécurisation de l'accès et du stationnement vers les écoles vont débuter. Afin de solutionner au mieux le problème de stagnation de l'eau et la formation de très larges flaques, les regards d'eau pluviale seront repris. Cela nécessite également la création de nouveaux puits perdus. Une rencontre est prévue avec les riverains du quartier semaine prochaine.

Participation aux frais du gymnase des 1000 étangs

Le Conseil autorise la Maire à signer la convention de participation financière au

Gymnase des 1000 Étangs de Melisey. Chaque année nous devons régler une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de cette structure. Celle-ci est calculée sur le nombre d'élèves Germinois scolarisés au collège de Melisey. 48 collégiens sont concernés cette année. La participation est de 80 € par élève.

Demande de subvention : association « Croix Rouge » Lure

Pour soutenir l'action de la délégation Iuronne le Conseil décide d'accorder une subvention de 45 €.

Participation de la Commune au feu d'artifice Iuron - 14 juillet

En 2020, le Conseil municipal précédent avait décidé de participer financièrement au feu d'artifice du 14 juillet organisé par la ville de Lure. Cette participation s'élevait à 500 €. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire les festivités avaient été annulées.

Cette année, le Conseil décide de participer également à ce temps festif et propose une participation du même montant. 12 voix pour, Denis Guilbert a voté contre, Dominique Letellier s'est abstenu.

Questions diverses

Motion de soutien aux communes forestières

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières (dont nous faisons partie) pour le financement de l'ONF à hauteur de 7,5 M€ en 2023, puis 10 M€ par an en 2024 et 2025. Le futur contrat État-ONF prévoit également la suppression de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos Communes ne peuvent pas être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et faire les frais des suppressions de postes prévues. La filière forêt-bois avait pourtant été reconnue par l'État comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, la lutte contre le changement climatique !

Les impacts seront considérables pour les budgets des communes qui devront chercher des ressources auprès de leurs concitoyens.

La Fédération des Communes forestières **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution supplémentaire des Communes forestières et demande la révision complète du contrat État-ONF. Elle **DEMANDE** également une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux majeurs auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil municipal de Saint-Germain apporte son soutien total à cette motion.

VIE QUOTIDIENNE

PÊCHE DE NUIT ÉTANG DES MONTS-REVEAUX

Plusieurs pêches de nuit sont prévues cet été à l'étang. Elles sont réservées aux titulaires d'une carte annuelle.

Calendrier prévisionnel : Samedi **10 juillet** de 21h30 à 5h30 ; samedi **31 juillet** de 21h30 à 5h30 ; samedi 28 août de 21h à 6h, samedi **18 septembre** de 20h à 7h. Les cartes seront en vente à la station MERIONS au prix de **8 €**.

FÊTE DU 14 JUILLET À L'ÉTANG

Comme l'an dernier la fête du 14 juillet aura lieu à l'étang des Monts-Reveaux. Le concours de pêche débutera à 8h, les jeux de quilles et quillettes à 10h. Ces animations sont gratuites pour les Germinois et Germinois.

Petite restauration et buvette seront proposées en fin de matinée. Nous vous attendons nombreux pour profiter de ce moment de convivialité.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2018

1. Se rendre à la mairie de Saint-Germain, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Monsieur le Président du SIVU vous délivrera un certificat d'inscription.

2. Se présenter à l'école avec :

- le certificat d'inscription ;
- le carnet de santé de l'enfant ;
- 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire tous les **jeudis** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 à **l'école élémentaire**. En cas d'impossibilité téléphoner à l'école au 03 84 30 04 29 pour convenir d'un rendez-vous.

URBANISME

Pour la période estivale juillet-août les permanences urbanisme du lundi matin sont suspendues. Vous pourrez déposer vos demandes au secrétariat aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres. Les dossiers seront instruits suivant leur date d'arrivée.

Reprise des permanences à partir du **lundi 6 septembre, de 10h à 12h**.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE EN JUILLET - AOÛT

Durant la période estival le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi de 10h à 12h, le mercredi et le jeudi de 16h à 18h. Il n'y aura **pas d'accueil du public le samedi matin en juillet et en août**.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera ouverte tous les **samedis, en juillet et en août, de 9h à 11h**. De nombreux ouvrages, magazines et CD vous attendent.

À la rentrée, les bénévoles envisagent, si les conditions le permettent, de vous accueillir un après-midi entre 15h et 17h. Toute l'équipe des bénévoles espère vous revoir nombreux ainsi que les enfants.

CARTE AVANTAGES JEUNES 2021-2022

La carte « avantages jeunes » pour la rentrée de septembre sera offerte aux collégiens et lycéens qui s'inscriront à la mairie **avant le 10 juillet**. Pour pouvoir en bénéficier fournir un certificat d'inscription dans un établissement scolaire précisant la classe fréquentée, un justificatif de domicile des parents et une photographie d'identité. Les cartes seront distribuées en septembre.

ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30**.

FEUX À L'EXTERIEUR

Après avoir constaté régulièrement des feux de branchages ou autres produits sur la Commune, nous vous rappelons que **ces feux sont strictement interdits**. Une amende de 450 euros est applicable si un constat est établi. Tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge par le service des ordures ménagères doivent faire l'objet d'un apport à la déchetterie.

Si vous souhaitez vous équiper d'un broyeur individuel, cet achat peut-être subventionné jusqu'à 30 % par le SYTEVOM. Pour plus de renseignements contactez : www.sytevom.org ou 03 84 76 93 00.

BRUIT

Arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21 du 18/05/2006

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30 ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Attention : si vous n'avez pas précisé au secrétariat que vous souhaitez continuer à recevoir le compte-rendu dans votre boîte aux lettres celui-ci sera le dernier ! Il sera disponible sur le site internet.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 30 août à 18h30. Imprimé par nos soins.